

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 1 de 4

**Résolutions adoptées à la 514e séance tenue  
le 29 mai 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 juin 2006

---

CU-514-5.1 NOMINATION DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

Le Conseil de l'Université nomme les personnes suivantes, selon le document A-2/514<sup>e</sup>/837 déposé aux archives.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département de pathologie et biologie cellulaire

DRAPEAU, M. Pierre : directeur dudit département à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2010.

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Département de psychopédagogie et d'andragogie

THÉORET, Mme Manon : directrice dudit département à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2010.

CU-514-5.2 DÉMISSIONS

Le Conseil de l'Université accepte la démission des personnes suivantes, selon le document A-2/514<sup>e</sup>/838 déposé aux archives.

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

HÉNAULT, Mme Marie : comme secrétaire de faculté à compter du 5 avril 2006

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Département de psychopédagogie et d'andragogie

ALLAIRE, Mme Louise : comme directrice dudit département à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

FACULTÉ MÉDECINE

DESCARRIES, M. Laurent : comme secrétaire de la Faculté à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006.

École d'orthophonie et d'audiologie

GAGNÉ, M. Jean-Pierre : comme directeur de ladite école à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005.

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 2 de 4

**Résolutions adoptées à la 514e séance tenue  
le 29 mai 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 juin 2006

---

CU-514-5.3 NOMINATION DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le Conseil de l'Université nomme MM. Sylvain Dubé, Louis-Philippe Vien et Martin Vézina membres étudiants de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2010.

CU-514-5.4 NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EXERÇANT LES FONCTIONS DE REGISTRAIRE

Le Conseil nomme M. Fernand Boucher administrateur exerçant les fonctions de registraire, jusqu'à la nomination d'un registraire en titre.

CU-514-5.5 PROLONGATION DE MANDATS DE MEMBRES AU COMITÉ DE GOUVERNANCE, AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AU CONSEIL

Le Conseil prolonge le mandat des personnes suivantes jusqu'au 12 juin 2006, selon le document A-2/514<sup>e</sup>/844 déposé aux archives :

- M. Jacques Gaumont à titre de membre substitut du Comité exécutif et de membre du Comité de gouvernance;
- M. Claude Manzagol à titre de membre du Comité de gouvernance;
- M. Pierre Paul Côté à titre de membre du Conseil, du Comité exécutif et du Comité du budget.

CU-514-6 COMITÉ DES PROMOTIONS : NOMINATION D'UN PROFESSEUR AGRÉGÉ

Le Conseil de l'Université nomme la personne dont le nom paraît au document A-2/514<sup>e</sup>/839 déposé aux archives.

CU-514-7 NOMINATION DU DOYEN DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Le Conseil de l'Université nomme M. Jean-Marc Boudrias doyen de la Faculté de l'éducation permanente à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006 et pour un deuxième mandat de quatre ans soit jusqu'au 31 mai 2010.

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 3 de 4

**Résolutions adoptées à la 514e séance tenue  
le 29 mai 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 juin 2006

CU-514-8 BUDGET 2006-2007

ATTENDU que l'Université de Montréal a pour objet l'enseignement supérieur et la recherche, qu'elle joue un rôle fondamental dans la société;

ATTENDU que le Conseil de l'Université est le gardien de sa mission et est responsable eu égard à son budget;

ATTENDU que le budget 2006-2007 prévoit une insuffisance des revenus par rapport aux dépenses de l'ordre de 19,7 millions \$, et ce, malgré d'importantes compressions dans les enveloppes budgétaires des unités;

ATTENDU que les compressions effectuées depuis l'exercice 2004-2005 totalisent 9,1 % du budget de fonctionnement de l'Université, affectant la qualité des activités d'enseignement et de recherche;

ATTENDU que le Gouvernement contrôle plus de 85 % des revenus de fonctionnement de l'Université, que ce soit par le biais de la subvention de fonctionnement ou du plafond sur les droits de scolarité;

ATTENDU que la situation de sous-financement met sérieusement en péril la réalisation de la mission et de rôle de l'Université comme institution de haut savoir de renommée nationale et internationale;

ATTENDU que le Conseil se refuse de remettre en question les activités dont l'élimination aurait un impact sur le rôle de l'Université, de même que sur le développement scientifique, social, économique et culturel de Montréal, du Québec et du Canada;

ATTENDU l'incapacité de l'Université à faire face aux contingences externes connues et appréhendées, en raison de sa situation financière précaire;

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université

1. adopte le budget recommandé par le comité exécutif pour l'exercice 2006-2007;
2. mandate la Direction pour demander au Gouvernement :
  - a) de mettre en place les ressources nécessaires pour éliminer le déficit d'opération de l'Université;

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 4 de 4

**Résolutions adoptées à la 514e séance tenue  
le 29 mai 2006**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 12 juin 2006

- 
- b) de mettre en place les ressources pour éliminer le déficit accumulé de l'Université;
  - c) de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la relance et le développement de l'Université.
3. mandate le Comité de gouvernance pour créer un Groupe de travail en vue de l'élaboration d'un plan de communication publique et d'un plan stratégique d'ici le mois de septembre 2006, avant le début du processus budgétaire 2007-2008.

La secrétaire générale,  
Francine Verrier